

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Animathèque -  
Maison des jeunes et de la culture de Sceaux**

Séance du 26 mars 2015

Convocation du 20 mars 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Chantal Brault,  
Mme Monique Pourcelot par M. Francis Brunelle,  
M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,  
Mme Catherine Lequeux par M. Timothé Lefebvre,  
M. Thibault Hennion par M. Philippe Laurent

Etait excusé :

M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 26 mars 2015

**OBJET :** Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Animathèque - Maison des jeunes et de la culture de Sceaux

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

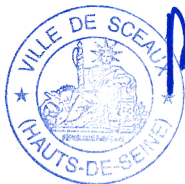
APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Animathèque - Maison des jeunes et de la culture de Sceaux pour la période 2015, 2016 et 2017.

AUTORISE le maire à la signer.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Muriel L...*